



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT

07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 1er mars s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur FLORY.

La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents :

Mmes EL FARKH, ROBERT,

M. FLORY, LOUCHE, ARCHIMBAUD, BONNEFILLE, JOURET, LHOPITEAU

Procurations : Mme VENTALON à M FLORY, Mme NICOLINI à M LOUCHE, M BRUN à Mme ROBERT,

Mme LAJOIE à M ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : M. JOURET

Absents excusés : Mme VENTALON, Mme NICOLINI, M BRUN, Mme LAJOIE

Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'en application de l'article L 5211.36 du C.G.C.T. "dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Comité Syndical sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci".

1- L'exécution du budget 2020

Les chiffres ci-après communiqués sont prévisionnels au vu des mandats et titres émis au 31 décembre 2020 :

Fonctionnement

Dépenses 770 908.11 € (hors prélèvement)

Recettes 945 435.95 € (dont 202 197.92 € résultat reporté 2019)

Soit un solde excédentaire de 174 527.84€

Investissement

Dépenses 5 879 811.41 €

Recettes 5 906 305.69 € (dont 545 351.81 € de résultat reporté de 2019)

Soit un solde excédentaire de 26 494.28 €

Ils sont donnés à titre d'information.

2- Orientation pour 2021- impact de la crise COVID-19

La crise sanitaire a entraîné la fermeture des thermes pour une période d'environ 6 mois du 14 mars au 13 juillet et du 29 octobre 2020 à la fin de l'année 2020. La date d'ouverture 2021 n'est pas connue à ce jour.

Le chiffre d'affaire des thermes est fortement impacté et il est difficile d'anticiper si l'activité pourra rester au même niveau qu'à l'accoutumée pour les périodes d'ouverture prévues en 2021, même avec l'arrivée du nouvel agrément rhumatologie et du nouvel espace bien-être de Vals-les-Bains et la nouvelle piscine de Neyrac-les-Bains.

C'est pourquoi les réalisations de recettes pour l'année 2020 ont connu une forte baisse des redevances d'affermage, de l'ordre de 340 000 euros, par rapport à la moyenne des trois dernières années.

Pour compenser la réduction des recettes subie en 2020, une demande d'aide exceptionnelle est déposée auprès du Département sous la forme d'une avance remboursable, comme cela avait pu être réalisé antérieurement. Une aide exceptionnelle est également sollicitée de l'Etat.

Les négociations avec les banques ont permis de mettre en place :

- Report d'un an des échéances 2020 dont 6 mois sans intérêts avec la Cafil/dexia,
- Report d'échéance d'un an et allongement du prêt d'un an avec la Caisse des dépôts,
- Différés d'amortissement d'un à deux ans sur les prêts Caisse d'Epargne et Crédit Agricole avec rallongement des prêts de deux ans,
- Un rééchelonnement de la dette de la Caisse d'épargne qui permet de réduire l'annuité globale sur les prochaines années, sans rallonger la durée moyenne de la dette.

Le coût total des prêts va se trouver augmenté des intérêts dû au rallongement de certains prêts, et d'une capitalisation d'une partie des pénalités de renégociations conduites.

Il est rappelé que le SITHERE est assujéti totalement à la TVA depuis 2017.

Signé en 2015, le contrat d'affermage pour les thermes de Vals-les-Bains pour être effectif au 1^{er} janvier 2016. Un avenant est en cours de signature pour prolonger ce contrat de cinq ans et le porter au 31 décembre 2034.

Les travaux sont en cours pour les thermes de Neyrac-les-Bains et de Vals-les-Bains.

Le montant total des travaux réalisés à date est de 5,201 millions d'euros pour Neyrac-les-Bains et 10,783 millions d'euros pour Vals-les-Bains.

Pour Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, un nouveau projet de développement a été élaboré en lien entre le SITHERE, la commune et l'exploitant des thermes.

Dans les trois stations thermales, de nouvelles études pourraient être déposées dans le cadre du programme de recherche thermale de L'AFRETH. Une étude en particulier devrait confirmer le service médical rendu par le thermalisme pour la prise en charge du diabète à Vals-les-Bains.

Pour Neyrac-les-Bains, l'étude phlébologie a été lancée en début d'année 2020. Elle est financée à parité par la commune avec l'aide de la communauté de communes Ardèche des sources et des volcans et les thermes de Neyrac-les-Bains. Elle doit se mettre en place effectivement en 2021.

Les prévisions de travaux pour les communes en 2021

A Vals-les-Bains, suite à l'avenant à la convention de mandat pour la commune, les travaux concernant la Dalle du Parc et la réhabilitation de l'Avenue Paul Ribeyre vont être engagés en 2021 et achevés au printemps 2022. Le montant total de ces travaux est estimé à 880 000€ HT.

A Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, suite à la convention de mandat signée avec la commune pour une durée prévisionnelle de 3 ans, le Sithere se voit confier le projet de création d'une salle

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID: 007-250700762-20210316-DOB-2021-DE

d'animations pour la station thermale. Le coût prévisionnel de l'opération est de 780 000€ TTC.

Les prévisions de travaux pour les thermes en 2021

A Vals-les-Bains, après les travaux ayant permis l'ouverture de la salle de sport et de la cuisine pédagogique, la création du parking de 49 places et des travaux de sécurisation des sources, les travaux sont en cours depuis décembre 2017. La réception des travaux de l'espace Bien Être « Spa Sequoia Redwood » a eu lieu le 25 février 2021. Les travaux se poursuivent sur le rez-de-chaussée avec la restructuration complète de la partie cure thermale. Une partie des abords sera réhabilitée au moment de la réception de ces derniers travaux intérieurs.

En 2020-2021, il est envisagé de réaliser environ 3 226 769 € HT de travaux.

A Neyrac-les-Bains, après les travaux d'extension et de réhabilitation des vestiaires et sanitaires la nouvelle piscine a été achevée en 2019. Des travaux sur les réseaux, l'an dernier, puis dans les « petites piscine » permettront d'offrir, pendant cette saison, un nouveau soin alternant l'accès à des bassins chauds et à des bassins froids : soin nommé piscine de kniepp. Ce soin s'intègre aux prescriptions de la cure phlébologie.

De plus, la réflexion va être engagée pour l'enclenchement des travaux des plateaux de soins pour lesquels un nouveau maître d'œuvre devra être recruté.

En 2021, il est envisagé de réaliser environ 802 505 € HT de travaux.

Par ailleurs, en 2021, un nouveau programme de travaux pourrait être mis à l'étude autour de la création d'hébergements complémentaires et de parking.

A Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, il est prévu de continuer les travaux de réhabilitation du complexe thermal. En 2021, environ 180 000 € TTC de travaux sont en cours avec notamment l'installation de la nouvelle tour de refroidissement pour une livraison en mars 2021. Enfin, fin 2021, la réhabilitation des toitures de l'établissement est envisagée.

Par ailleurs, des études pourront être conduites pour affiner le projet global de développement déposé en fin d'année à la Région.

Le Conseil Régional met en œuvre son grand plan thermal pour la période 2016-2020 :

Comme il s'y était engagé, M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne/Rhône-Alpes, a proposé au Conseil Régional qui a décidé de mettre en œuvre un plan thermal pour la période 2016-2020.

Sur proposition de Nicolas DARAGON, Vice-Président du Tourisme et du Thermalisme, le Conseil Régional a retenu les premiers projets. Ont été financés ceux de Neyrac-les-Bains et Vals-les-Bains, pour un montant total de subvention de 3.4 millions d'euros.

En 2019, un nouvel appel à projet a été lancé par le Conseil Régional.

Pour Neyrac-les-Bains le projet des thermes a été retenu au premier appel à projet Régional. Une deuxième tranche initialement prévue sera financée sur 2021.

Il a été déposé une nouvelle tranche de travaux prévue sur les thermes de Vals-les-Bains, à motiver par l'adaptation du programme pour adapter les soins au nouvel agrément en rhumatologie, ainsi que le projet global de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.

Les deux candidatures de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle et Vals-les-Bains ont été retenues le 6 février 2020 au Conseil Régional.

En ce qui concerne les autres financements : Le Conseil Départemental a fixé par convention le montant total des subventions à 1,2 millions d'euros pour les deux projets de Vals-les-Bains et de Neyrac-les-Bains.

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

BESSE
LAVAILLE

ID: 007250700762-20210316-DOB/2021-DE

Le Conseil Départemental est sollicité pour le dossier global de Saint-Laurent-les-Bains à hauteur de la subvention obtenue pour Neyrac-les-Bains et Vals-les-Bains, soit 0.6 million d'euros.

L'Europe s'est prononcée sur le dossier de Vals-les-Bains en décembre 2017 pour un montant global de 1.17 millions d'euros. La décision pour Neyrac-les-Bains est acquise en 2020 pour une subvention de 0.2 millions d'euros.

En parallèle, l'Etat avait retenu, en 2017, le projet de Neyrac-les-Bains sur le FS IPL. Le projet de Vals-les-Bains ayant déjà été financé en 2016, la deuxième tranche des thermes de Vals-les-Bains a été financée sur la DSIL 2019.

Le dossier de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle a été financé sur les DETR 2017 et 2018. Un dossier complémentaire est déposé en 2021.

3- Cession et acquisition immobilières envisagées

Il n'a pas été réalisé de cession, ni d'acquisition en 2020.

Une acquisition de parcelles est en cours sur la commune Vallée-d'Antraigues-Asperjoc à l'euro symbolique. Cela représente 10 parcelles (cadastrées section C : 196, 258, 260, 314, 324, 355, 572, 766, 808, 813) pour une superficie totale de 2 H 4 ares et 57 centiares.

Le Sithere conservera la parcelle 324, voire 260 et 314. Les autres seraient revendues à la commune Vallée-d'Antraigues-Asperjoc ou à des propriétaires riverains.

4- Personnel

Pour l'année 2021, il est prévu l'emploi de 3 titulaires à temps plein et 1 contractuel à temps partiel. Suite à la mutation d'Anissa, Marie Lafont occupe aujourd'hui le poste de secrétaire comptable à temps plein.

En 2021, la charge de personnel serait de l'ordre de 190 000 €.

Le régime indemnitaire a été adapté en 2020 pour mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Concernant la mutuelle collective (santé et prévoyance), après rencontres avec les partenaires, aucune collaboration n'a été établie car le faible nombre d'agents n'a pas permis de mettre en place un contrat collectif.

5- Evolution de la dette

Le capital restant dû au 1er janvier 2021 est de 13 231 954 €, dont 1,5 million d'euros de prêt court termes pour préfinancer les travaux, la TVA et les subventions. Le préfinancement des travaux est en outre assuré par une ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros, dont le capital n'est pas à ce jour mobilisé.

La typologie de la dette est classée en A, elle est donc sûre.

L'annuité de la dette en 2021 sera d'environ 740 000€.

Il est prévu une progression de l'encours pour 2021, pour financer la tranche complémentaire de travaux sur les thermes de Vals-les-Bains à hauteur d'environ 0.8 million d'euros, auquel pourrait s'ajouter un prêt court termes de préfinancement des subventions.

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

Bonjour

A Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, le co-financement des opérations est financé directement par l'exploitant grâce à la signature d'une convention de financement, complémentaire au contrat d'affermage. Il n'est donc pas prévu d'emprunt nouveau pour ce site.

Ces éléments sont fournis afin d'alimenter le débat d'orientation budgétaire pour 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

- VU l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 ;
- VU le décret n°2016-841 du 26 juin 2016 ;

À l'unanimité des membres présents, le comité syndical,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté.

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Jean-Claude FLORY,
Président du SITHERE

Maire de Saint-Laurent-les-Bains
Conseiller Régional





Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

Berger
Levallois

ID : 007-250700762-20210316-16032021_2-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT

07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 1er mars s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur FLORY.

La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents : *Mmes EL FARKH, ROBERT,*

M. FLORY, LOUCHE, ARCHIMBAUD, BONNEFILLE, JOURET, LHOPITEAU

*Procurations : Mme VENTALON à M FLORY, Mme NICOLINI à M LOUCHE, M BRUN à Mme ROBERT,
Mme LAJOIE à M ARCHIMBAUD*

Secrétaire de séance : M. JOURET

Absents excusés : Mme VENTALON, Mme NICOLINI, M BRUN, Mme LAJOIE

**Acquisition de parcelles
Commune Vallée d'Antraigues Asperjoc**

Dans le cadre du projet global de la station thermale de Vals-les-Bains, un projet de création d'une voie verte reliant Vals-les-Bains à Vallée-d'Antraigues-Asperjoc est à l'étude.

Il est proposé d'acquérir les premières parcelles nécessaires pour une surface totale de 2 H 4 ares 57 centiares, l'accord des vendeurs étant conditionné par l'achat de la totalité des parcelles et un accord de principe pour donner le nom du grand-père, Henri Silhol, à un chemin.

La vente serait réalisée à l'Euro symbolique mais nécessiterait de régler au préalable une attestation immobilière pour deux des trois copropriétaires. La prise en charge des frais d'actes est donc également à prévoir.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve cette opération ;
- Charge le président de négocier et signer une promesse de vente et de signer toute pièce nécessaire à l'opération
- Autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de l'opération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Jean-Claude FLORY,
Président du SITHERE



Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement

7, rue Jean Jaurès - CS 90106 - 07600 Vals-les-Bains

Tél. 04 75 37 63 80 - Site internet : sithere.fr - courriel : sithere@sithere.fr



Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

Bureau
L'ESPAULT

ID : 007-250700762-20210316-16032021_1-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT

07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 1er mars s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur FLORY.

La séance est ouverte à 18 h 30. Elle est levée à 19 h 30.

Présents :

Mmes EL FARKH, ROBERT,

M. FLORY, LOUCHE, ARCHIMBAUD, BONNEFILLE, JOURET, LHOPITEAU

Procurations : Mme VENTALON à M FLORY, Mme NICOLINI à M LOUCHE, M BRUN à Mme ROBERT,
Mme LAJOIE à M ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : M. JOURET

Absents excusés : Mme VENTALON, Mme NICOLINI, M BRUN, Mme LAJOIE

Compte rendu des décisions

Le Président donne le compte rendu des décisions prise depuis le précédent Comité Syndical qui sont rappelées ci-après :

2020 :

15. Mise en place ligne de trésorerie Caisse Epargne
16. Signature des marchés Net Activ Bat et Buscema Lots thermes de Vals-les-Bains
17. Mise en place prêt Caisse des dépôts
18. Signature du marché Largier Technologie pour la tour aéroréfrigérante de St Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle

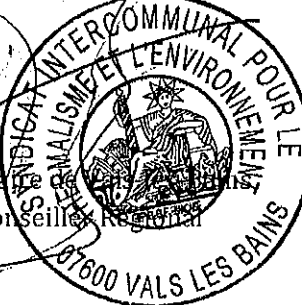
2021 :

1. Dalle -Réservoir dans le parc Thermal de Vals-les-Bains : Signature Marché
2. Modification de marché Somethy Technologie thermes de Vals-les-Bains

Le Comité Syndical prend acte de ce compte rendu.

Jean-Claude FLORY,
Président du SITHERE

Mairie de
Vals-les-Bains
Conseiller Régional



Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement

7, rue Jean Jaurès - CS 90106 - 07600 Vals-les-Bains

Tél. 04 75 37 63 80 - Site internet : sithere.fr - courriel : sithere@sithere.fr



Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

Recevoir le

ID : 007-250700762-20200930-DECISION_152020-BF

Décision n° 15-2020 du Président

Mise en place d'une ligne de trésorerie Caisse d'Epargne

Objet : ligne de trésorerie de 300 000 euros (*trois cent mille euros*) auprès de la Caisse d'Epargne

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 / L.3211-2 / L.4221-5

VU la délégation du comité syndical par délibération en date du 15 juin 2020 de signature des documents relatifs à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations utiles à la gestion des emprunts,

VU le projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne,

Le Président du Comité Syndical du SITHERE

Décide :

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 euros (*trois cent mille euros*), émis aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois, du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
Date de mise en place : septembre 2020
Taux : ESTER* + marge de 1,19%

*[Dans l'hypothèse où l'EONIA serait inférieur à Zéro, l'ESTER sera alors réputé égal à Zéro]

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de paiement des échéances : mensuelle à termes échus par débit d'office

Frais de dossier : 450 euros

Commission de non utilisation : 0,2 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen

- de signer le contrat à intervenir.

Fait à Vals les Bains
le 30 septembre 2020

Le Président
Jean-Claude LOR



Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement

7, rue Jean Jaurès - CS 90106 - 07600 Vals-les-Bains

Tél. 04 75 37 63 80 - Site internet : sithere.fr - courriel : sithere@sithere.fr



DECISION DU PRESIDENT 2020-16

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal de Vals les Bains du 6 avril 2016 approuvant le principe d'une maîtrise d'ouvrage communale globale avec délégation au SITHERE pour ses domaines de compétence,

Vu la délibération du SITHERE du 11 avril 2016 approuvant l'avenant à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public entre la commune, le CHARME et le SITHERE

Vu la délibération 2017-74 de la commune de Vals les Bains approuvant les marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension des thermes de Vals les Bains et donnant pouvoir dans le cadre de la convention de mandat au SITHERE pour signer les marchés de travaux et toute pièce nécessaire

Vu la délibération prise par le SITHERE le 15 juin 2020 donnant délégation des pouvoirs au Président par le Comité syndical

Vu la décision de liquidation judiciaire de l'entreprise Etablissement Tognetty et la nécessité de poursuivre les travaux de plâtrerie

Vu la consultation mise en place en MAPA pour les lots 10 Cloison Doublages, 11 Faux Plafonds RDC et R+1, 11bis Faux plafonds Acoustiques et 12 Peinture revêtements muraux RDC et R+1

Vu les offres reçues et l'analyse faite des candidatures et offres

DECIDE

De signer avec l'entreprise NET ACTIV BAT les marchés aux montants suivants :

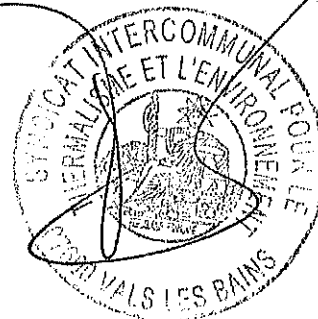
- Pour le lot 10 : 115 594.00€ HT
- Pour le lot 11 RDC : 31 114.20€ HT
- Pour le lot 11 bis 84 005.00€ HT
- Pour le lot 12 RDC : 6 230.00€ HT (et 33 990.00€ en tranche optionnelle)

De signer avec l'entreprise Anthony BUSCEMA les marchés aux montants suivants

- Pour le lot 11 R+1 : 23 608.00€ HT
- Pour le lot 12 R+1 : 10 520.00€ HT

Et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de ces marchés

Fait à Vals les Bains, le 15 octobre 2020





Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le

Bordeaux
Le 17/11/2020

ID : 007-250700762-20201109-DECISION_172020-BF

Décision n° 17 - 2020 du Président

Mise en place d'un prêt Caisse des Dépôts Thermes de Vals-Les-Bains

Objet : emprunt de 795 393 (*sept cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-treize euros*) auprès de la caisse des dépôts et consignation

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.2122-22,

VU la délégation du comité syndical par délibération en date du 15 juin 2020 de signature des documents relatifs à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations utiles à la gestion des emprunts,

Vu la délibération du comité syndical approuvant le budget primitif 2020 en date du 15 juin 2020, visée le 17 juin 2020, en Préfecture de l'Ardèche, et modifié par délibération du 8 octobre 2020, visée le 16 octobre 2020.

Le Président du Comité Syndical du SITHERE

Décide :

ARTICLE 1er :

Pour financer la deuxième tranche du programme d'investissement des thermes de Vals-Les-Bains, le SITHERE décide de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un prêt aux caractéristiques suivantes :

Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le

Besol
Le réul

ID : 007-250700762-20201109;DECISION_172020-BF

Montant : 795 393 euros

Durée de la phase de préfinancement : 24 mois

Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement : trimestrielle

Durée d'amortissement : 35 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Profil d'Amortissement : échéances et intérêts prioritaires

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

ARTICLE 2 :

Le SITHERE s'engage :

- A affecter la totalité des fonds au Budget des travaux des thermes,
- A augmenter et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, pendant toute la durée du prêt, les contributions des communes membres dans le cas où la redevance versée par l'exploitant serait insuffisante pour couvrir les annuités du prêt et assurer ainsi le paiement des échéances.

ARTICLE 3 :

Le SITHERE accepte de régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu et notamment les frais d'instruction sous la forme d'une commission calculée au taux de 0.06 % du montant du prêt.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président s'engage à rendre compte à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Syndical de la présente décision.

Affirme, en outre, qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

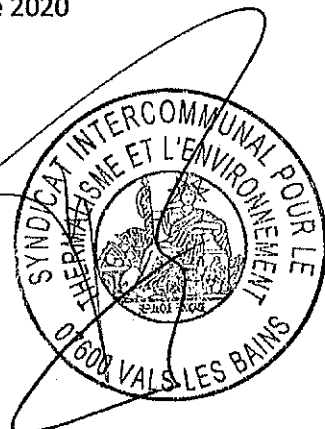
ARTICLE 5 :

La présente décision est rendue exécutoire en application de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982.


Fait à VALS-LES-BAINS, le 9 novembre 2020

Le Président,

Jean-Claude FLORY
Maire de Vals-Les-Bains
Conseil Régional





Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le 
ID : 007-250700762-20201221-DECISION_18_20-DE

DECISION DU PRESIDENT 2020-18

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du SITHERE du 16 octobre 2020 autorisant le président à engager les dépenses et à consulter les entreprises pour la mise en œuvre des travaux sur la commune et dans les thermes de Saint Laurent les Bains ;

Vu la consultation mise en place en MAPA pour le remplacement de la tour aéroréfrigérante des thermes de Saint Laurent les Bains le 17 novembre 2020

Vu les offres reçues et l'analyse faite des candidatures et offres

DECIDE

- De signer avec l'entreprise LARGIER TECHNOLOGIE le marché pour un montant de 130 000€ HT et toute pièce relative à ce marché ;
- Engager les autres dépenses liées à la mise en place de cette tour aéroréfrigérante.
-

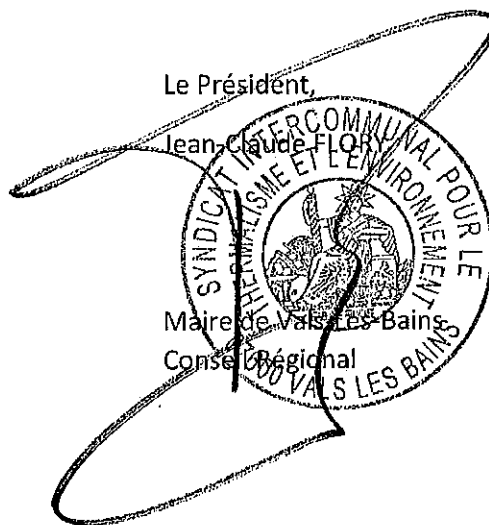
Fait à Vals les Bains, le 21 décembre 2020

Le Président,


Jean-Claude FLORY

Maire de Vals Les Bains

Conseil Régional





Envoyé en préfecture le 26/02/2021
Reçu en préfecture le 26/02/2021
Affiché le 
ID : 007-250700762-20210225-2021_1-DE

DECISION DU PRESIDENT - 2021 - 1

VU le Code général des collectivités territoriales
Vu la délibération prise par le Conseil Municipal de Vals les Bains le 26 mai 2020 donnant délégation des pouvoirs au maire par le Conseil municipal
Vu la convention de mandat du 11 juillet 2016 entre la commune de Vals et le SITHERE et son avenant 1 du 21 octobre 2020 ;
Vu la procédure de consultation en marché à procédure adaptée mise en place pour le marché « Dalle Réservoir dans le parc thermal de Vals les Bains »
Vu les offres reçues et analysées ;
Vu la décision de la commission MAPA de la commune du 11 février 2021
Vu la décision du maire de Vals retenant l'entreprise JOUANNY Eurovia DALA et chargeant le Président du SITHERE de la mise en œuvre de ce marché (modifications de marché comprises)

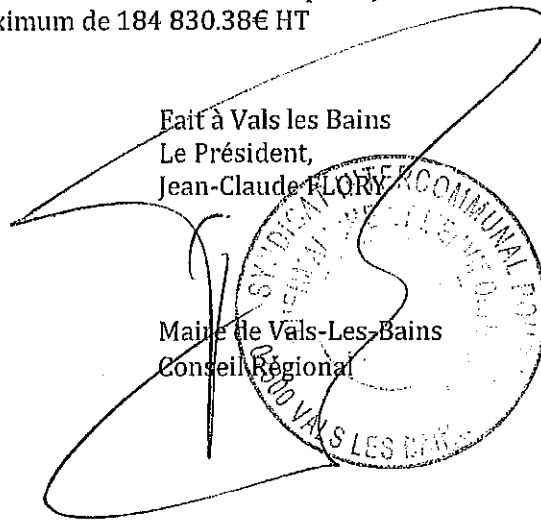
DECIDE

ARTICLE 1^{er} :


- De mettre au point, signer le marché et signer toutes pièces nécessaires pour la réalisation de la « Dalle -Réservoir dans le parc thermal » de Vals les Bains avec l'entreprise JOUANNY - EUROVIA DALA pour un montant initial maximum de 184 830.38€ HT

Fait à Vals les Bains
Le Président,
Jean-Claude FLORY

Maire de Vals-Les-Bains
Conseil Régional





Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le 
ID : 007-250700762-20210305-DECISION_2_2021-BF

DECISION DU PRESIDENT - 2021 - 2

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales

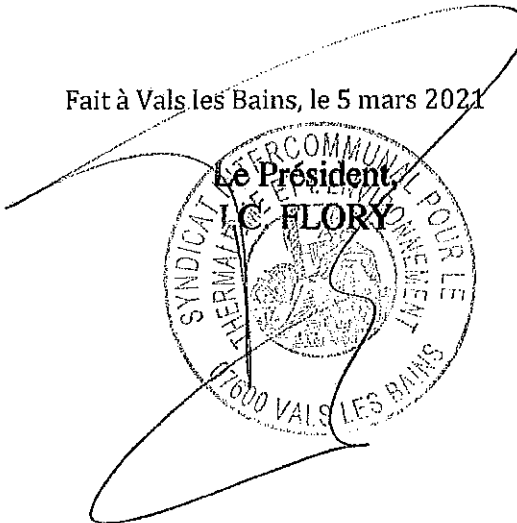
Vu la délibération du conseil municipal de Vals les Bains du 6 avril 2016 approuvant le principe d'une maîtrise d'ouvrage communale globale avec délégation au SITHERE pour ses domaines de compétence,

Vu la délibération 2017-74 de la commune de Vals les Bains approuvant les marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension des thermes de Vals les Bains et donnant pouvoir dans le cadre de la convention de mandat au SITHERE pour signer les marchés de travaux et toute pièce nécessaire

DECIDE

- De signer la modification de marchés pour un montant inférieur à 5% (4.95%) pour le lot 17 Equipement thermal avec l'entreprise SOMETHY TECHNOLOGIE imposée par des adaptations techniques et des ajustements en nombre d'équipement. Le montant du marché évolue de 75 383.72€ HT à 79 118.48€ HT.

Fait à Vals les Bains, le 5 mars 2021


Le Président,
L.C. FLORY
